

Conseil d'administration Caen Normandie Développement Procès-verbal Séance du mercredi 12 juin 2024

Date de convocation: 05/06/2024

Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, dans les locaux de l'entreprise HandyJob (1022 Rue Antoine de St-Exupéry) à Bretteville-sur-Odon (Quartier Koenig) le **mercredi 12 juin 2024 à 18h.**

Quorum : le Conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins un quart plus un de ses membres ayant voix délibérative sont présents ou représentés. Le Conseil d'administration étant composé de 28 membres, le quorum est fixé à 8 membres présents ou représentés.

<u>Présents</u>: Serge Bouffard – Jean Fergon – Dominique Goutte – Béatrice Guigues – Marc Lecerf – Marc Maouche – Béatrice Turbatte

<u>Absents représentés</u> : Romain Bail – Joël Bruneau – Jean-Pierre Dubord – Amandine François Goguillon – Marc Pottier

Absents excusés: Houssem Assadi - Nathalie Donatin – Franck Guéguégniat – Yves Régnier

<u>Absents</u>: Lamri Adoui – Philippe Bissay – Sarah Deysine – Pascal Esnouf – Eric Joan – Christian Lebas – Christophe Loyer - Mickaël Marie – Myriam Mouchel Letellier – Amedi Nasser – Lionel Rivoire – Rodolphe Thomas

12 membres étaient présents ou représentés lors de ce Conseil d'administration : le quorum a donc été atteint.

Ordre du jour de la séance

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 mars 2024

II. Délibération

- 1- Partenariat Communauté de communes Cœur de Nacre Formations pépinières d'entreprises
- 2- Pépinières d'entreprises Abrogation des délibérations tarifaires
- 3- Remboursement de frais à un salarié de Caen Normandie Développement
- 4- Régie de recettes et d'avances Instauration et fixation d'une indemnité de maniement des fonds (indemnité de régie)
- 5- Admission en non-valeur Entreprise EPINEST

III. Questions diverses



<u>Délibérations : résultat des votes et teneur des discussions</u>

1- Partenariat Communauté de communes Cœur de Nacre - Formations pépinières d'entreprises

Avis du conseil d'administration : Favorable à l'unanimité

Questions/Remarques: RAS

2- Pépinières d'entreprises - Abrogation des délibérations tarifaires Avis du conseil d'administration : Favorable à l'unanimité Questions/Remarques : RAS

3- Remboursement de frais à un salarié de Caen Normandie Développement Avis du conseil d'administration : Favorable à l'unanimité Questions/Remarques : RAS

4- Régie de recettes et d'avances - Instauration et fixation d'une indemnité de maniement des fonds (indemnité de régie)

<u>Avis du conseil d'administration</u> : Favorable à l'unanimité

Questions/Remarques: RAS

5- Admission en non-valeur – Entreprise EPINEST

<u>Avis du conseil d'administration</u>: Favorable à l'unanimité

Questions/Remarques: RAS

A Caen, le 18 juin 2024

Dominique GOUTTE

Président de Caen Normandie Développement



Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, dans les locaux de l'entreprise HandyJob (1022 Rue Antoine de St-Exupéry) à Bretteville-sur-Odon (Quartier Koenig) le **mercredi 12 juin 2024 à 18h.**

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 12

<u>Présents</u>: Serge Bouffard – Jean Fergon – Dominique Goutte – Béatrice Guigues – Marc Lecerf – Marc Maouche – Béatrice Turbatte

<u>Absents représentés</u> : Romain Bail – Joël Bruneau – Jean-Pierre Dubord – Amandine François Goguillon – Marc Pottier

Absents excusés: Houssem Assadi - Nathalie Donatin – Franck Guéguégniat – Yves Régnier

<u>Absents</u>: Lamri Adoui – Philippe Bissay – Sarah Deysine – Pascal Esnouf – Eric Joan – Christian Lebas – Christophe Loyer - Mickaël Marie – Myriam Mouchel Letellier – Amedi Nasser – Lionel Rivoire – Rodolphe Thomas

N° CA-24-06-12-01 - PARTENARIAT COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE - FORMATIONS PEPINIERES D'ENTREPRISES

Caen Normandie Développement a géré, pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Nacre, la pépinière d'entreprises « Le Transfo » pendant 5 ans, de 2015 à 2020. De part ce contrat, qui liait ces deux entités, les entreprises hébergées au sein du « Transfo » bénéficiaient des animations et formations organisées par Caen Normandie Développement et son partenaire Normandie Incubation à destination de leurs hébergés respectifs en pépinières d'entreprises et en incubation.

Depuis le 1er janvier 2021, la Communauté de Communes Cœur de Nacre gère en régie sa pépinière. Cependant, étant situées sur un même bassin de vie économique, un partenariat a perduré entre les pépinières de Caen la mer et celle de Cœur de Nacre sous la forme d'une mutualisation des formations destinées aux jeunes entreprises.

La première convention liant les deux entités à pris fin au 31 décembre 2023. Cœur de Nacre souhaite aujourd'hui reconduire cette convention pour 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2026.

Ce partenariat prendra la forme d'une mutualisation des formations au nombre de 10 à 11 par an.



Afin de participer aux coûts générés par le programme de formation proposé par Caen Normandie Développement, il est convenu que la Communauté de Communes Cœur de Nacre participe à ce coût à hauteur de 1 500 € HT par an.

Cette délibération sera assortie d'une convention entre les deux parties, pour une durée de 2 ans, débutant le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE Caen Normandie Développement à mettre en place cette convention de partenariat,

AUTORISE la Directrice ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote: 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le Publié en ligne le 20 JUIN 2024 Exécutoire le

20 JUIN 2024

Le Président, Dominique GOUTE

PREFECTURE DU CALVADOS

2 0 HHN 2024



Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, dans les locaux de l'entreprise HandyJob (1022 Rue Antoine de St-Exupéry) à Bretteville-sur-Odon (Quartier Koenig) le **mercredi 12 juin 2024 à 18h.**

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 12

<u>Présents</u>: Serge Bouffard – Jean Fergon – Dominique Goutte – Béatrice Guigues – Marc Lecerf – Marc Maouche – Béatrice Turbatte

<u>Absents représentés</u>: Romain Bail – Joël Bruneau – Jean-Pierre Dubord – Amandine François Goguillon – Marc Pottier

Absents excusés: Houssem Assadi - Nathalie Donatin - Franck Guéguégniat - Yves Régnier

<u>Absents</u>: Lamri Adoui – Philippe Bissay – Sarah Deysine – Pascal Esnouf – Eric Joan – Christian Lebas – Christophe Loyer - Mickaël Marie – Myriam Mouchel Letellier – Amedi Nasser – Lionel Rivoire – Rodolphe Thomas

N° CA-24-06-12-02 - PEPINIERES D'ENTREPRISES - ABROGATION DES DELIBERATIONS TARIFAIRES

Par délibération du CA-23-09-21-01, du 21 septembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé le projet d'harmonisation de la gestion du parc immobilier économique de Caen la mer.

Cette harmonisation a eu pour conséquence, la signature d'un marché public d'animation des pépinières d'entreprises et de gestion immobilière avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

Ce marché prévoit, en son article 2, un mandat de gestion locative entre Caen la mer et Caen Normandie Développement, et précise, en son article 2.3, que la fixation de l'ensemble des tarifs est désormais de la compétence exclusive de Caen la mer.

De ce fait, il convient d'abroger l'ensemble des délibérations, ayant pour objet la fixation de tarifs, votées antérieurement par Caen Normandie Développement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ABROGE, à la date de prise d'effet du marché public d'animation des pépinières d'entreprises et de gestion immobilière, les délibérations CA-20-03-05-15, CA-20-01-21-06, CA-20-10-08-11, CA-2022-01-13-02, CA-22-11-15-04, CA-23-01-16-02, CA-23-06-13-08 et toutes autres délibérations faisant état d'une fixation, révision ou réduction de tarifs,



AUTORISE la Directrice ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote: 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le Publié en ligne le 2 0 JUIN 2024 Exécutoire le 2 0 JUIN 2024 Le Président, Dominique GOUTE

PREFECTURE DU CALVADOS

2 0 JUIN 2024



Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, dans les locaux de l'entreprise HandyJob (1022 Rue Antoine de St-Exupéry) à Bretteville-sur-Odon (Quartier Koenig) le **mercredi 12 juin 2024 à 18h.**

Nombre de membres en exercice :

28

A 17 5 170

Nombre de membres présents :

7

Nombre de votants :

12

<u>Présents</u>: Serge Bouffard – Jean Fergon – Dominique Goutte – Béatrice Guigues – Marc Lecerf – Marc Maouche – Béatrice Turbatte

<u>Absents représentés</u> : Romain Bail – Joël Bruneau – Jean-Pierre Dubord – Amandine François Goguillon – Marc Pottier

Absents excusés: Houssem Assadi - Nathalie Donatin – Franck Guéguégniat – Yves Régnier

<u>Absents</u>: Lamri Adoui – Philippe Bissay – Sarah Deysine – Pascal Esnouf – Eric Joan – Christian Lebas – Christophe Loyer - Mickaël Marie – Myriam Mouchel Letellier – Amedi Nasser – Lionel Rivoire – Rodolphe Thomas

N° CA-24-06-12-03 – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN SALARIÉ DE CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la rencontre « Délégation Startups Vivatech » du 2 avril 2024, des frais de restauration ont été engagés pour le compte de Caen Normandie Développement. Or, le gérant du restaurant qui a accueilli la délégation n'a pas voulu adresser la facture à Caen Normandie Développement et a contraint, Madame Caroline KERVAREC, à prendre en charge le règlement de la note le jour même.

De ce fait, celle-ci a dû régler avec son compte personnel.

Par conséquent, il convient de rembourser exceptionnellement à Madame Caroline KERVAREC, la dépense qui était destinée, initialement, à Caen Normandie Développement pour un montant de 400.00 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE Caen Normandie Développement à rembourser la somme de 400.00€ à Madame Caroline KERVAREC,

AUTORISE la Directrice ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



Vote: 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le Publié en ligne le 20 JUIN 2024 Exécutoire le 20 JUIN 2024

Le Président, Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CALVADOS

2 0 JUIN 2024



Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, dans les locaux de l'entreprise HandyJob (1022 Rue Antoine de St-Exupéry) à Bretteville-sur-Odon (Quartier Koenig) le **mercredi 12 juin 2024 à 18h.**

Nombre de membres en exercice :

28

Nombre de membres présents :

7

Nombre de votants :

12

<u>Présents</u>: Serge Bouffard – Jean Fergon – Dominique Goutte – Béatrice Guigues – Marc Lecerf – Marc Maouche – Béatrice Turbatte

<u>Absents représentés</u> : Romain Bail – Joël Bruneau – Jean-Pierre Dubord – Amandine François Goguillon – Marc Pottier

Absents excusés: Houssem Assadi - Nathalie Donatin – Franck Guéguégniat – Yves Régnier

<u>Absents</u>: Lamri Adoui – Philippe Bissay – Sarah Deysine – Pascal Esnouf – Eric Joan – Christian Lebas – Christophe Loyer - Mickaël Marie – Myriam Mouchel Letellier – Amedi Nasser – Lionel Rivoire – Rodolphe Thomas

N° CA-24-06-12-04 - REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES - INSTAURATION ET FIXATION D'UNE INDEMNITÉ DE MANIEMENT DES FONDS (INDÉMNITÉ DE RÉGIE)

Lors de sa séance du 13 mars 2024, le Conseil d'Administration a approuvé une délégation au Directeur pour la création d'une régie d'avances et de recettes.

Un régisseur a été nommé pour la gestion de cette régie. Il convient aujourd'hui de délibérer sur l'attribution d'une indemnité de maniement des fonds.

Les indemnités allouées aux régisseurs d'avances et de recettes des collectivités et établissements publics sont fixées sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Elles représentent une compensation de la fonction assumée par le régisseur, dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont il est chargé.

Le taux de l'indemnité devant être fixé par délibération dans la limite des taux en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat, il est proposé d'une part d'accorder une indemnité de maniement des fonds aux régisseurs titulaires, et d'autre part de fixer le taux de ces indemnités à 100 % (correspondant, au jour de la délibération, à un montant de 110€ brut par an).



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de l'indemnité de maniement des fonds au régisseur d'avances et de recettes remplissant les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001;

DECIDE que le versement de cette indemnité sera prévu annuellement, sur la base d'un taux plein ;

AUTORISE la Directrice ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote: 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le Publié en ligne le 20 JUIN 2024 Exécutoire le 20 JUIN 2024

Le Président, Dominique GOUTE

PREFECTURE DU CALVADOS

2 0 JUIN 2024



Le Conseil d'administration de Caen Normandie Développement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique GOUTTE, dans les locaux de l'entreprise HandyJob (1022 Rue Antoine de St-Exupéry) à Bretteville-sur-Odon (Quartier Koenia) le **mercredi 12 juin 2024 à 18h.**

Nombre de membres en exercice :

28

Nombre de membres présents :

7 12

Nombre de votants :

<u>Présents</u>: Serge Bouffard – Jean Fergon – Dominique Goutte – Béatrice Guigues – Marc Lecerf – Marc Maouche – Béatrice Turbatte

<u>Absents représentés</u> : Romain Bail – Joël Bruneau – Jean-Pierre Dubord – Amandine François Goguillon – Marc Pottier

Absents excusés: Houssem Assadi - Nathalie Donatin - Franck Guéguégniat - Yves Régnier

<u>Absents</u>: Lamri Adoui – Philippe Bissay – Sarah Deysine – Pascal Esnouf – Eric Joan – Christian Lebas – Christophe Loyer - Mickaël Marie – Myriam Mouchel Letellier – Amedi Nasser – Lionel Rivoire – Rodolphe Thomas

N° CA-24-06-12-05 – ADMISSION EN NON-VALEUR - ENTREPRISE EPINEST

Certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisance d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de la dette). Pour ces créances éteintes, l'agence et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.

Monsieur le Comptable public a demandé à l'agence Caen Normandie Développement, ordonnateur, de constater le caractère irrécouvrable de la créance de la société EPINEST qui présente une dette de loyers pour l'occupation de locaux à Innovaparc A3:

- 2021:644,94€ TTC

- 2022 : 1 863,63€ TTC

- 2023 : 169,52€ TTC



L'entreprise EPINEST, après avoir été mise en redressement judiciaire le 29 juin 2022, a été déclarée en liquidation judiciaire le 2 février 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur la somme de 2 678,09€ TTC au compte 6541.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur la dette de la société EPINEST, présentée par l'agent comptable de Caen Normandie Développement, pour un montant de 2 678,09€ TTC

AUTORISE, compte-tenu de la provision de la dette effectuée en 2023, la Directrice à effectuer, de facon semi-budgétaire, une reprise de provision du même montant au compte 7817,

AUTORISE la Directrice ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote: 12 pour, 0 contre, 0 abstention

Transmis à la Préfecture le Publié en ligne le 20 JUIN 2024 Exécutoire le 20 JUIN 2024

Le Président, Dominique GOUTTE

PREFECTURE DU CALVADOS

2 0 JUIN 2024

COURRIER